détaché au sens de l'article L. 1261-3, par son cocontractant, par un sous-traitant direct ou indirect ou par un cocontractant d'un sous-traitant, enjoint aussitôt, par écrit, à ce sous-traitant ou à ce cocontractant, ainsi qu'au donneur d'ordre immédiat de ce dernier, de faire cesser sans délai cette situation.

A défaut de régularisation de la situation signalée dans un délai fixé par décret, le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre, s'il ne dénonce pas le contrat de prestation de service, est tenu solidairement avec l'employeur du salarié au paiement des rémunérations, indemnités et charges dues, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Le présent article ne s'applique pas au particulier qui contracte avec une entreprise pour son usage personnel, celui de son conjoint, de son partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité, de son concubin ou de ses ascendants ou descendants.

#### . 1262-4-4 LOIn'2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 91

Lorsqu'un salarié détaché est victime d'un accident du travail, une déclaration est envoyée à l'inspection du travail du lieu où s'est produit l'accident.

Cette déclaration est effectuée, dans un délai et selon des modalités fixés par décret en Conseil d'Etat, par :

- 1° L'employeur, lorsque le salarié est détaché selon les modalités mentionnées au 3° de l'article L. 1262-1:
- 2° Le donneur d'ordre ou le maître d'ouvrage cocontractant d'un prestataire de services qui détache des salariés dans les conditions mentionnées aux 1° et 2° de l'article L. 1262-1 ou à l'article L. 1262-2.

## 1 2 6 2 − 4 − 5 LOI n²2016-1088 du 8 août 2016 - art. 105 Legif. ■ Plan ⊕ Jp.C.Cass. ⋒ Jp.Appel ■ Jp.Admin. ☑ Juricaf

Sur les chantiers de bâtiment ou de génie civil relevant de l'article L. 4532-10, le maître d'ouvrage porte à la connaissance des salariés détachés, par voie d'affichage sur les lieux de travail, les informations sur la réglementation qui leur est applicable en application de l'article L. 1262-4. L'affiche est facilement accessible et traduite dans l'une des langues officielles parlées dans chacun des Etats d'appartenance des salariés détachés. Un décret détermine les conditions de mise en œuvre de cette obligation, notamment le contenu des informations mentionnées au premier alinéa.

## 1262-5 LOI n'2015-990 du 6 août 2015 - art. 280\_\_\_\_\_

Un décret en Conseil d'Etat détermine :

- 1° Les conditions et modalités d'application des dispositions relevant des matières énumérées à *l'article L*. 1262-4:
- 2° Les conditions dans lesquelles des formalités déclaratives sont exigées des prestataires étrangers ;
- 3° Les dispenses de formalités dont ils bénéficient ;
- 4° Les modalités de désignation et les attributions du représentant mentionné au II de l'article L. 1262-2-1;
- 5° Les modalités selon lesquelles sont satisfaites les obligations prévues à l'article L. 1262-4-1;
- 6° Les modalités de mise en œuvre de l'article L. 1264-3;
- 7° Les conditions d'application de l'article L. 1263-7, notamment la nature des documents devant être traduits en langue française et leurs modalités de conservation sur le territoire national.

#### Section 3 : Conditions particulières de détachement

# . 1262-6 LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 89 U Legif. III Plan 🎍 Jp. C. Cass. III Jp. Appel 🗎 Jp. Admin. 🗟 Juricaf

Sans préjudice de l'article L. 1262-3 et de la section 2 du présent chapitre, les employeurs détachant un ou plusieurs salariés dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L. 1262-1 pour des prestations et opérations de courte durée ou dans le cadre d'évènements ponctuels et dont les salariés détachés exercent l'une

p.200 Code du travai